Nations Unies S/2018/8

Conseil de sécurité

Distr. générale
4 janvier 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 janvier 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma précédente lettre datée du 19 juin 2017 concernant la politique interventionniste des États-Unis d'Amérique, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les plus récentes et vastes tentatives d'ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures iraniennes. Dans le contexte des efforts déployés par les précédentes Administrations américaines pour perturber le cours normal de la vie politique, sociale et culturelle en Iran au cours des dernières décennies, à commencer par le coup d'État perpétré en 1953 contre le Premier Ministre démocratiquement élu, l'Administration actuelle des États-Unis a dépassé toutes les bornes en bafouant les règles et principes du droit international régissant la conduite civilisée des relations internationales.

Ces derniers jours, l'Administration des États-Unis, à l'initiative de son Président, a intensifié de manière grotesque ses interventions dans les affaires intérieures de l'Iran sous prétexte de soutenir des manifestations sporadiques qui, dans bien des cas, ont fourni à des agents d'infiltration l'occasion de se livrer à des actes de violence aveugle et meurtrière gratuits, notamment l'assassinat d'un garçon de 12 ans et de son père, et de destruction généralisée. Le Président et le Vice-Président des États-Unis ont, dans nombre de leurs tweets absurdes, incité les Iraniens à se livrer à des actes de subversion. Le Département d'État est allé jusqu'à avouer la volonté de l'Administration américaine d'encourager les manifestants iraniens à renverser le Gouvernement, admettant ainsi l'immixtion des États-Unis dans les affaires intérieures de l'Iran par l'entremise des réseaux Facebook et Twitter.

Malgré ses récentes déclarations creuses, l'actuelle Administration des États-Unis n'a cessé d'insulter la grande nation iranienne et de faire preuve d'hostilité envers le peuple iranien, notamment en interdisant aux ressortissants iraniens ordinaires l'entrée sur le territoire américain. De plus, elle a même violé ses propres engagements pris dans le cadre du Plan d'action global commun en continuant d'imposer des sanctions illégales contre l'Iran et en ayant recours à toutes sortes de manœuvres pour priver le peuple iranien des avantages économiques découlant de la levée des sanctions à laquelle étaient tenus les États-Unis au titre du Plan d'action.

Je tiens à souligner que le droit de manifester est reconnu et garanti par la Constitution de la République islamique d'Iran. Forts de ce principe constitutionnellement consacré, des groupes de personnes représentant divers intérêts dans l'ensemble du pays organisent, presque tous les jours, des protestations et des manifestations de toutes sortes. Comme dans toutes les autres démocraties, le Gouvernement de la République islamique d'Iran est déterminé à protéger ce droit

18-00137 (F) 080118 080118

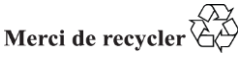

ainsi que la sûreté et la sécurité de ses citoyens contre les actes de violence et de destruction.

Les actes d'ingérence flagrants que le Gouvernement des États-Unis est en train de commettre sont contraires aux normes impératives du droit international et foulent aux pieds les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Mon Gouvernement attend de tous les autres États qu'ils condamnent ces dangereux propos et façons de faire, et engage le Gouvernement des États-Unis à agir de manière responsable et à se conformer aux principes consacrés par la Charte et le droit international.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Gholamali **Khoshroo**